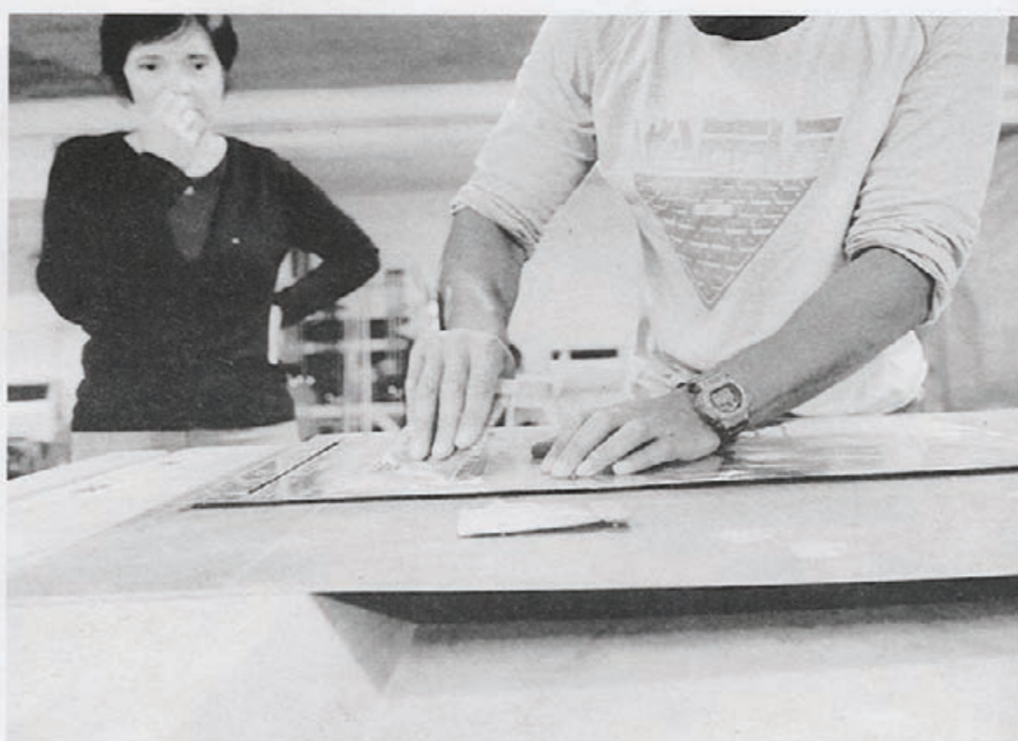




De l'atelier de Givenich (au centre : Paula Gomes) au magasin branché de Mudam (à droite)



Jailbird essaie de concilier le commercial et le social : les produits sont fabriqués par les détenus du Centre pénitentiaire de Givenich

Design meets prison

Josée hansen

LA POGHETTE TRÔNE sur un présentoir de la très branchée boutique du Mudam : un sobre porte-documents en feutre et silicone, portant l'inscription *Fellingfilthy*, en vente à moins de cent euros. Un produit élégant et minimaliste, tout à fait dans la lignée des objets d'art et de design qui sont proposés dans ce magasin de souvenirs à la mode (on le trouve aussi dans quatre autres boutiques de design de la capitale). C'est la petite étiquette sur le côté qui intrigue : la couronne du label « Made in Luxembourg » y côtoie un oiseau qui prend son envol, à côté de l'inscription « Jailbird – Products made in Jail ». Quel peut donc être la relation entre l'univers carcéral et celui du design ?

« Nous avons dû réagir à la nouvelle situation sur le marché du travail », dit Paula Gomes, chargée de mission de l'asbl Défi-Job au Centre pénitentiaire semi-ouvert de Givenich. L'association créée en 1991 a pour but la réinsertion des détenus dans la société, entre autres par le travail. Ces dernières années, une trentaine des 80 à 100 détenus de Givenich travaillaient en moyenne en extérieur, essentiellement dans le secteur de la construction. C'est l'asbl qui les engage, paye leur salaire social minimum et les met ensuite à disposition d'entreprises qui sont à la recherche de main d'œuvre.

« Tout le monde n'est pas forcément solidaire avec un détenu, avec une personne qui a peut-être tué quelqu'un, un pédophile ou un trafiquant de drogues. » Paula Gomes

Défi-Job se porte garant des ouvriers et assure leur transport de et vers Givenich. « Mais depuis six mois, les entreprises qui travaillaient avec nous n'ont pas engagé une seule personne ! constate Paula Gomes. Même les nouvelles entreprises ont arrêté depuis deux mois à avoir recours à nos services, parce qu'elles n'ont pas de travail. Vous savez, il y a beaucoup de gens qui cherchent un emploi actuel-

lement, alors les patrons préfèrent engager quelqu'un qui n'a pas de casier... » En outre, le profil des détenus change : de plus en plus jeunes, ils n'ont la plupart du temps ni diplôme ni formation, n'ont aucune expérience du marché du travail et souvent des problèmes de toxicomanies.

Or, les objectifs de Défi-Job sont justement de préparer les détenus, souvent en fin de peine, à leur intégration sur le marché du travail, à la sortie de prison. « Il leur faut apprendre le B-A-BA du monde du travail, comme être fiable, gérer leur agressivité, accepter un ordre, travailler en groupe », dit Paula Gomes. Pour parer à ce manque de demande du monde du travail, il fallait donc trouver une activité utile, réelle et complémentaire aux initiatives pour l'emploi existantes. L'idée d'un atelier de production encadré par un formateur qui soit en même temps pédagogue a vite fait son chemin, le ministère du Travail a donné son aval pour un cofinancement. Mais voilà, pas la peine de produire des bougies, de l'artisanat classique ou des objets d'art appliqué » visant les achats de bonne conscience aux bazars de fin d'année. « Tout le monde n'est pas forcément solidaire avec un détenu, avec une personne qui a peut-être tué quelqu'un, un pédophile ou un trafiquant de drogues », estime l'ancienne journaliste,

consciente de la valeur que la communication autour d'un tel projet peut apporter en image positive aux détenus. « Mais dès le début, je savais que je voulais quelque chose de plus créatif qu'un vide-grenier ».

Dans le cadre du projet européen Leonardo, elle a pu travailler avec le designer Jan Glas, du bureau luxembourgeois Guido & Glas. Avec la mission de développer un produit qui soit esthétique, ludique, original, et surtout facile à produire, ne demandant pas de compétences ou de savoir-faire spéciaux, pas d'équipements sophistiqués, ni de matières premières trop chères. Les portes-documents sont le premier objet de la série *Jailbird*, il y aura aussi un sac pour femmes, en cours de développement ; à moyen terme, le travail avec d'autres designers, recrutés sur concours, pourrait en faire toute une collection d'accessoires. Le deuxième produit des ateliers de Givenich sont des chaises de cuisine, également conçues par Jan Glas, qui sont en fait de vieilles chaises en bois, restaurées dans l'atelier de menuiserie, couvertes de couleur argentée brillante et qui, au final, vendues en séries dépareillées de six chaises, font très chic.

« Je le fais surtout pour l'argent », avoue Paul¹. Au bout de 26 ans d'in-

carcération, sentence : prison à perpétuité, il espère pouvoir retrouver la liberté d'ici quelques années. « Pour nous, l'argent est très important », affirme-t-il, même si les aspects pédagogiques (« J'ai appris à ne pas m'énerver au moindre pépin ») et de formation à un métier sont essentiels. À Schrassig, il a suivi une formation de relieur, conscient qu'il y avait peu de débouchés, « mais le formateur était un type bien ». Avec leur salaire social minimum, les détenus recrutés par Défi-Job sont beaucoup mieux payés que leurs collègues qui travaillent au centre pénitentiaire et gagnent moins de tiers.

« L'argent, je l'envoie à ma femme, qui est seule à la maison avec mon enfant et attend un deuxième pour dans un mois », raconte Gianni, un autre détenu. Puis il y a peut-être des amendes ou dommages et intérêts à payer. Lui, il sortira d'ici cinq mois et veut déjà se préparer à la vie dehors. « Mais je suis très honoré de voir que les choses que nous produisons servent aux gens », dit-il. C'est aussi l'observation qu'a faite Jan Glas : « Les détenus sont très fiers lorsque nous allons déposer les chaises au magasin. »

Outres les chaises et les sacs designés, l'atelier de Défi-Job travaille aussi sur

commande pour des restaurations de meubles, la réfection d'aires de jeux ou la production de meubles pour des clients publics ou privés. « J'essaie toujours de concilier travail en extérieur et en atelier », souligne Paula Gomes. Ainsi, les six employés actuels viennent aussi de produire une partie du décor du spectacle de danse de Sylvia Camarda au Grand Théâtre actuellement, et sont en train de réaliser des éléments pour un spectacle de Claude Mangen sur Edmond de la Fontaine, en automne à Mersch.

Ici encore, deux univers qu'on croyait diamétralement opposés se rencontrent. Ainsi, ce sont les détenus qui ont fait remarquer à la chorégraphe Sylvia Camarda que les cellules d'isolement ne sont jamais propres et blanches, mais étouffantes et sales. La jeune femme leur a donné son aval pour maltraiter et salir les structures en matelas qu'ils avaient produites afin de les rendre plus « réalistes ». Paula Gomes aimerait développer ce travail pour le théâtre et rêve d'un atelier de couture qui pourrait se créer avec l'ouverture prochaine de la structure pour femmes, à quelques centaines de mètres.

« Notre public, ce sont des gens sensibles à donner une deuxième chance à quelqu'un qui a fait une erreur

Les produits Jailbird ne demandent pas de compassion, ni de pitié. Mais ils sont beaux et originaux

dans sa vie », estime Paula Gomes. Les produits *Jailbird* ne demandent pas de compassion, ni de pitié. Mais ils sont beaux et originaux. « Nous les distribuons consciemment dans des magasins spécialisés, à portée d'un public sensible au design, ajoute Jan Glas. Nous voulions produire quelque chose qui fasse sens. » Les magasins prennent les portes-documents et les chaises en dépôt-vente.

La seule limite pour le moment est logistique et dépend de la capacité de production très limitée de cette petite équipe de six personnes. Si, en ce moment, il s'agit d'une très bonne équipe, il est impossible de garantir une certaine qualité ou quantité de production. Car les candidats à l'atelier sont sélectionnés par le Service psychosocial éducatif (SPSE) et le Service centre d'aide sociale (Scas) selon des critères forcément autres que leur potentielle productivité. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'un atelier protégé, fortement encadré, qui permet aussi de suivre un détenu, son adaptation au monde du travail et ses compétences sociales et professionnelles, en vue d'une possible semi-liberté, voire liberté.

« Travailler pour Défi-Job, c'est déjà une garantie d'un certain parcours carcéral », estime la chargée de mission. Mais tout cela, le client du magasin ultra-branché peut tout à fait l'ignorer lorsqu'il achète son porte-documents ou ses chaises. Car il pourra les acheter non pas pour faire une bonne action ou par engagement social, mais par simple envie.

¹ Noms changés par la rédaction

La collection *Jailbird* sera officiellement lancée le 27 octobre à l'Abbaye de Neumünster ; www.jailbird.lu.

Mineurs en prison

Le dernier ressort

Le nombre de jeunes détenus dans les prisons européennes ne va certainement pas diminuer, à moins que la politique en fasse un de ses objectifs. Ce message a été formulé la semaine dernière dans un document thématique sur la justice des mineurs, publié par Thomas Hammarberg, le commissaire aux droits de l'homme auprès du Conseil de l'Europe. Celui-ci insiste que « trop de jeunes délinquants sont encore enfermés, alors que la détention est un mauvais remède, tant pour eux que pour la société. Il existe des mesures non privatives de liberté qui sont souvent plus efficaces. L'accent doit être mis sur la réadaptation de l'enfant et sur la prévention de la récidive. En tout état de cause, chaque enfant détenu doit être dans une petite structure et faire l'objet d'un plan individuel. » C'est vite dit.

Au Luxembourg, cela fait dix ans que les mineurs attendent cette « petite structure » à Dreibern – l'ouverture de l'unité de sécurité prévue pour une douzaine de jeunes regroupés par quatre est attendue pour 2011. En ce moment, six jeunes sont enfermés au centre pénitentiaire de Schrassig.

Le rapport est sans équivoque : d'une part, le sentiment que la délinquance juvénile est en constante augmentation, que les jeunes sont en train de devenir de plus en plus violents n'est pas confirmé par les statistiques. Car il ne faut pas considérer les chiffres de façon isolée, il faut les lire dans le contexte d'une augmentation globale de la délinquance. Le rapport annuel 2008 de la police grand-ducale consacre un chapitre à part à la délinquance juvénile. Dans son rapport 2002 déjà, elle écrivait que « le phénomène de la délinquance juvénile est manifestement en hausse. Les chiffres

Les pays membres du Conseil de l'Europe ont tendance à répondre de manière de plus en plus répressive à la délinquance juvénile

relatifs aux vols simples (à la tire, à l'étalage), vols avec violences, vandalisme,... confirment la recrudescence de ce phénomène auquel la police et la société en général doivent trouver des réponses. » Ce qui a incité les forces de l'ordre à élaborer un concept « délinquance juvénile » avec la création d'un groupe de travail en 2003. Or, depuis bientôt dix ans, le taux des infractions commises par les jeunes reste plutôt stable autour de douze pour cent par rapport à tous les cas enregistrés. Avec un pic en 2007 (13,3 pour cent) et un creux en 2003 (10,8 pour cent).

Selon le document du Conseil de l'Europe, les pays membres ont tendance à y répondre de manière de plus en plus répressive surtout lorsqu'il s'agit de mineurs plus âgés et de jeunes impliqués dans des crimes graves. Or, des mesures alternatives comme la justice réparatrice (où la victime peut participer à trouver un arrangement), la médiation, les réunions de familles (elles leur permettent de trouver une solution au problème ensemble avec le jeune), la supervision par un agent de police spécialement formé, permettent d'éviter une judiciarisation. La distinction claire des rôles entre les services d'aides et la justice est aussi très importante, notent les auteurs du document. Lorsque l'affaire aboutit quand même devant le juge, sa réaction doit être proportionnelle aux circonstances dans lesquelles se trouve le jeune et les conditions dans lesquelles se sont déroulés les faits. Une formation solide des juges en matière de développement de l'enfant, de la psychologie et des droits de l'enfant est de mise, tout comme une loi qui dicte clairement quelles sanctions sont applicables aux situations impliquant des mineurs.

Le commissaire aux droits de l'homme se soucie de la tendance grandissante à priver des mineurs de liberté pour pouvoir s'occuper d'eux et les soigner, les enfermer pour les « protéger ». Cette façon d'agir peut être bénéfique dans certains cas, mais elle peut aussi masquer des lacunes dans le système de prise en charge

En prison (le dernier recours), les mineurs doivent pouvoir participer à des activités qui ont un sens et doivent bénéficier d'un plan sur mesure qui les aide à progresser dans une perspective de réinsertion dans la société. L'isolement doit être interdit en tant que punition et rester limité à des circonstances exceptionnelles

Le Conseil de l'Europe est d'ailleurs en train de préparer des lignes directrices pour une justice adaptée aux enfants qui pourront aider les gouvernements à accorder leurs systèmes légaux aux besoins spécifiques des mineurs, en améliorant leur accès à la justice, notamment, **anne heniqui**